

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DES ABRETS EN DAUPHINÉ**  
**SEANCE DU 27 MAI 2019**

Ordre du Jour :

N° Ordre	Sujet
	Approbation du compte rendu de la dernière séance
2019-D-01	Attribution du marché entretien voirie communale
2019-D-02	Attribution du marché pump track
2019-D-03	Attribution du marché éclairage public
2019-D-04	Attribution du marché de voirie Rue Gambetta
2019-D-05	Avenants lot 7 maison dauphinoise
2019-D-06	Demande de subvention Conseil Départemental de l'Isère pour programme voirie communale 2019
2019-D-07	DM N° 1
2019-D-08	Durée d'amortissement du patrimoine
2019-D-09	Subventions concours boules international et Pressins, captt,
2019-D-10	Motion contre l'installation d'une boulangerie industrielle Marie Blachère
2019-D-11	Suppression et création de poste suite à avancement de grade par ancienneté
2019-D-12	Achat maison Richer – rectification
2019-D-13	Vente du terrain centre bourg de Fitolieu
2019-D-14	Fixation d'un tarif de location horaire de la salle Marcelline
2019-D-15	Convention avec les Villages du Lac de Paladru
2019-D-16	Tirage au sort des jurés d'assises
	Questions diverses

À 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

**Présents :** François BOUCLY, Thierry CLEYET-MAREL, Benjamin GASTALDELLO, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Frédéric BARBIER, Nouredine DEGHA, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Rémi CLAVEL, Florence CUSIN, Noël PERRIN, Lydie MARTINATO, Hélène CLAPERON PEGOUD, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER, Frédéric BAS, Nadine JANIN, Christophe TROUILLOUD, Sandrine BRIGARD, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Sylvie ARGOUD, Michelle CHIAMBRETTI, Véronique DUPRÉ, Pascale HUMBERT, Jean-Claude NEEL, Patrick GALLIEN-GUEDY, Bernard GLANTZLEN, et Paul SICAUD.

**Absents :** Ghislaine ANDONIAN, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Thomas NUNGE, Jean-Paul PAVAGEAU, Danny MILLON, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Eric VIGLIANO, Johann GODART, Didier BUISSON Marie-laure RULLET, Guillaume ARGOUD, Sophie BELLEN, Maryvonne JULLIEN

Marie Noëlle GADOU donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN, Joëlle TOURETTA donne pouvoir à Patrick GALLIEN-GUEDY, François BAUDOT donne pouvoir à Paul SICAUD, Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS.

**Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'approuver le compte-rendu de la séance précédente et demande si il y a des remarques.

Le compte rendu de la séance du 25 mars 2019 est voté à l'unanimité, sans observations.

**2019-D-01****Attribution du marché entretien voirie communale**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'ouverture des plis relatif à la consultation pour les travaux d'entretien de la voirie communale.

Il rappelle les différentes étapes de la consultation, de la publicité du 4 au 26 avril à l'ouverture des deux offres le 29 avril – 17h00.

Il rappelle les critères de sélection des offres pour 60% en fonction du prix et 40% en fonction de la valeur technique de l'offre. Il précise qu'aucune offre n'a été remise pour le Lot 1 : Maçonnerie VRD

Au vu de l'examen du rapport présenté par Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport d'ouverture des plis présenté par Monsieur le Maire,
- **PREND ACTE** de l'absence d'offre pour le lot n°1 VRD Maçonnerie.
- **RETIENT** l'entreprise EIFFAGE proposée dans le rapport par Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché ainsi que toutes les pièces nécessaires au lancement des travaux.

**2019-D-02****Attribution du marché pump track**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'ouverture des plis relatif à la consultation pour les travaux de construction d'un pumptrack.

Il rappelle les différentes étapes de la consultation, de la publicité du 5 avril au 3 mai 2019 à l'ouverture des deux offres le 6 mai – 17h00.

Il rappelle les critères de sélection des offres pour 40% en fonction du prix et 60% en fonction de la valeur technique de l'offre.

Au vu de l'examen du rapport présenté par Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'Unanimité, moins François BAUDOT, Paul SICAUD, Marie-Noëlle GADOU et Bernard GLANTZLEN qui s'abstiennent.

- **APPROUVE** le rapport d'ouverture des plis présenté par Monsieur le Maire,
- **RETIENT** l'entreprise :
  - ↳ CARREY pour le lot 1 pour un montant HT de 134 439,00€
  - ↳ CARREY pour le lot 2 pour un montant HT de 9 230,00€

Comme proposée dans le rapport présenté par Monsieur le Maire,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché ainsi que toutes les pièces nécessaires au lancement des travaux.

**2019-D-03****Attribution du marché éclairage public**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'ouverture des plis relatif à la consultation pour les travaux de résorption des sources d'éclairages publics vétustes.

Il rappelle les différentes étapes de la consultation, de la publicité du 5 avril au 3 mai 2019 à l'ouverture des deux offres le 6 mai – 17h00.

Il rappelle les critères de sélection des offres pour 40% en fonction du prix et 60% en fonction de la valeur technique de l'offre.

Au vu de l'examen du rapport présenté par Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport d'ouverture des plis présenté par Monsieur le Maire,
- **RETIENT** l'entreprise :
  - ↳ ECLATEC pour le lot 1 pour un montant HT de 47537,76 €
  - ↳ SPIE pour le lot 2 pour un montant HT de 41390 €

Comme proposée dans le rapport présenté par Monsieur le Maire,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché ainsi que toutes les pièces nécessaires au lancement des travaux.

**2019-D-04****Attribution du marché de voirie Rue Gambetta**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'ouverture des plis relatifs à la consultation pour les travaux de rénovation de la rue Gambetta – entrée sud.

Il rappelle les différentes étapes de la consultation, de la publicité du 30 avril au 24 mai 2019 à l'ouverture des deux offres le 24 mai – 14h00.

Il rappelle les critères de sélection des offres pour 60% en fonction du prix et 40% en fonction de la valeur technique de l'offre.

Au vu de l'examen du rapport présenté par Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport d'ouverture des plis présenté par Monsieur le Maire,
- **RETIENT** l'entreprise :
  - ↳ EIFFAGE pour le lot 1 pour un montant HT de 127 882,00€
  - ↳ EIFFAGE pour le lot 2 pour un montant HT de 48 873,57€

Comme proposée dans le rapport présenté par Monsieur le Maire,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché ainsi que toutes les pièces nécessaires au lancement des travaux.**

**2019-D-05****Avenants lot 7 maison dauphinoise**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les deux avenants relatifs au chantier de rénovation de la maison dauphinoise par l'entreprise DURAND, titulaire du lot 7 – placo doublage cloison.

- L'avenant 1 positif est d'un montant de 8 925€ht sur 96984,87€ht de marché initial, soit un nouveau montant de marché de : 105 909,87€ht
- l'avenant 2 négatif est d'un montant de 6 265,05ht soit un nouveau montant de marché de : 99 644,82€ht.

Monsieur le Maire demande au conseil de valider ces ajustements.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de valider les avenants 1 et 2 au marché de l'entreprise SARL DURAND FRERES titulaire du lot 7 du marché de rénovation de la maison dauphinoise.
- **APPROUVE** les montants proposés ci-dessus,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la validation de ces avenants.**

**2019-D-06****Demande de subvention Conseil Départemental de l'Isère pour programme voirie communale 2019**

Considérant le retour de la compétence voirie à la commune depuis janvier 2019, et compte tenu du nombre de projets de voirie à réaliser, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide du Département de l'Isère pour l'obtention d'une subvention sur les projets suivants :

- Rue du Mâcle, cheminement piéton et tapis de l'accès à la nouvelle école 97000€
  - Rue St Exupéry, Cheminement piéton et accès centre-ville pour le quartier HLM 50000€
- Soit un total de travaux de 147 000 € HT.

Lors de la conférence territoriale en date du 27 février 2019, le Département de l'Isère a octroyé à aux Abrets en Dauphiné, une subvention de 19 491 € au titre des « investissements voirie ». Ce montant est calculé au prorata du nombre de kilomètres de voirie communale.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **SOLLICITE** la subvention de 19 491 € au titre des « Investissements voirie 2019 » de la commune qui s'élèvent à 147000€HT sur deux projets : rue du Mâcle et rue St Exupéry ;
- **FINANCE les travaux sur le budget 2019 sans autre aide que celle demandée au département ;**

**2019-D-07****DM N° 1**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder aux virements de crédits suivants :

Fonctionnement	dépenses		recettes	
	Diminutions	Augmentations	Diminutions	Augmentations
673 titres annulés sur exercices antérieurs		51000		
74751 groupement de collectivité VDD				51000
7713 libéralités reçues				13000
021 virement à l'investissement		13000		
<b>Total fonctionnement</b>				
<b>Investissement</b>				
	Diminutions	Augmentations	Diminutions	Augmentations
2041582 Autres groupements		150000		
2152 Installation de voirie				150000
023 virement du fonctionnement				13000
21571 matériel roulant		13000		
<b>Total investissement</b>				

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **VALIDE la décision Modificative N°1 ci-dessus.**

**2019-D-08****Durée d'amortissement du patrimoine**

Suite à la création de la commune nouvelle des Abrets en Dauphiné, certaines immobilisations (dont l'amortissement est obligatoire) ont été omises lors de la délibération du 11 décembre 2017, Monsieur le Maire propose de procéder à l'amortissement des comptes suivants pour les biens acquis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et selon les durées suivantes :

COMPTES	INTITULE	DUREE D'AMORTISSEMENT
202	DOCUMENT D'URBANISME	10 ANS
2033	FRAIS D'INSERTION	2 ANS
2041582	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS AUX AUTRES GROUPEMENTS - BAT ET INSTAL	30 ANS
204412	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS EN NATURE ORGANISMES PUBLICS - BAT ET INSTAL	30 ANS
2046	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	5 ANS
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2 ANS
2088	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 ANS
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	15 ANS
2132	IMMEUBLES DE RAPPORT	20 ANS
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	20 ANS
21561	MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE	8 ANS
21568	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES D'INCENDIE	8 ANS
21578	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES DE VOIRIE	6 ANS
2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	15 ANS

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** les durées d'amortissement proposées par Monsieur le Maire

2019-D-09

**Subventions concours boules international et Pressins, captt,**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer des subventions aux associations qui ont formulé une demande particulière.

Après avoir débattu de chaque demande, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCORDE** les subventions suivantes :

↳ Club bouliste Pont – Les Abrets	Reporté
↳ CAPTT Chimilin Pont Les Abrets	400€
↳ Commune de Pressins	200€
↳ Harmonie des Tisserands	300€
  
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les subventions ci-dessus.

2019-D-10

**Motion contre l'installation d'une boulangerie industrielle Marie Blachère**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la requête du magasin Intermarché de Charancieu de procéder à l'extension de la surface de vente du magasin par l'adjonction de deux cellules commerciales supplémentaires.

L'une des cellules est destinée à la création d'un magasin de produits bio et locaux. Le second concerne l'implantation d'une boulangerie type Marie Blachère.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été informé de cette commission par le secrétariat de la Préfecture mais que légalement rien n'est prévu dans la procédure pour solliciter l'avis de la commune voisine ou de la commune principalement concernée dans la zone de chalandise du projet.

Il rappelle que son intervention devant les membres de la CDAC, de même que celle de l'association des commerçants, a été acceptée par la commission mais sans obligation et à titre purement consultatif.

Enfin, il précise qu'à l'heure où le gouvernement met en œuvre de gros moyens financiers pour que les centres villes restent ou redeviennent attractifs et dynamiques, notamment pour créer de la vie locale et du lien social, le fonctionnement actuel des CDAC est totalement contraire aux objectifs recherchés.

Le développement des zones commerciales en entrée de ville ou en zone périurbaine est responsable en grande partie de la désertification commerciale des centres bourgs et de la création de friches commerciales de centre-ville.

Ainsi, dans le cas qui nous occupe, si la création d'une activité commerciale nouvelle ne sera pas génératrice de friche urbaine, ce ne sera pas le cas d'une boulangerie. Dans le bassin de vie de Pont de Beauvoisin jusqu'aux Abrets en Dauphiné, ce sont 14 boulangeries existantes à ce jour dont l'activité pâtira de l'ouverture d'une boulangerie industrielle en zone péri urbaine. Plus concrètement, ce sont 4 boulangeries artisanales de centre-ville aux Abrets en Dauphiné qui verront inmanquablement leur activité se réduire, au détriment de la vie au centre-ville.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de voter une motion contre l'installation d'une boulangerie type Marie Blachère et de proposer une modification du fonctionnement des CDAC.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **VOTE UNE MOTION DE REFUS** de l'installation d'une boulangerie type « Marie Blachère » sur la zone d'activité de Charancieu
- **DEMANDE** au propriétaire d'installer une activité commerciale nouvelle ne portant pas atteinte à l'activité commerciale de centre bourg des Abrets en Dauphiné,
- **DEMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet de la Tour du Pin de signaler au ministère, l'incohérence de la loi avec la démarche du gouvernement visant à promouvoir et stimuler le dynamisme commercial des centres-villes commerçants.
- **DEMANDE** que les Maires des communes limitrophes à la commune d'implantation du projet commercial soit membre de droit de la CDAC avec voix délibérative,
- **DEMANDE** que les Maires des communes non limitrophes, mais concernées par la zone de chalandise du projet commercial, soient représentés par un délégué qui pourrait être désigné par le Préfet, qui siègerait avec voix délibérative.

**2019-D-11**

**Suppression et création de poste suite à avancement de grade par ancienneté**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer les postes nécessaires pour assurer les avancements de grades par ancienneté.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **CREE** les postes suivants :
  - Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet au 19/07/2019
  - Adjoint technique principal de 1ère classe à 30h30 au 01/07/2019
  - Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet au 01/07/2019
  - Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet au 01/07/2019
  
- **SUPPRIME** les postes suivants :
  - Adjoint administratif à temps complet
  - Adjoint technique principal de 2ème classe à 30h30
  - Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
  - Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
  
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires aux mouvements ci-dessus.**

**2019-D-12**

**Achat maison Richer – rectification**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la délibération du conseil municipal du 17 décembre nécessite un ajustement.

Ainsi, la vente de la maison va concerner une partie de la parcelle AM27 pour 145m<sup>2</sup>.

La vente du terrain de la rue du colombier concerne la parcelle AP12 et non AM12.

Il précise également que la partie de la parcelle AM27 restant propriété Richer, disposera d'une servitude de passage pour l'arrière du bâtiment, sur la parcelle communale AM28.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité moins Paul SICAUD et François BAUDOT qui s'abstiennent et Marie-Noëlle GADOU, Bernard GLANTZLEN qui votent CONTRE

- **APPROUVE** les modifications proposées par Monsieur le Maire.
- **CONFIRME** l'achat d'une partie de la parcelle AM27 pour 145m<sup>2</sup> pour 135000€ ainsi que la parcelle AP 12 pour 28000€
- **AUTORISE** la création d'une servitude de passage sur la parcelle communale AM 28 au profit de la partie de la parcelle AM27 restant propriété Richer.
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la signature de ces acquisitions.**

**2019-D-13**

**Vente du terrain centre bourg de Fitilieu**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'abandon par SEMCODA du projet de construction d'un immeuble de logement avec local commercial au rez de chaussée, sur le terrain de l'ancien garage de Fitilieu, au centre bourg parcelle 165AC448.

Il propose de réaliser un nouveau projet avec un autre opérateur. Ce projet aurait le même objectif :

- éliminer la friche du centre village
- construire du logement en centre village à Fitilieu,
- réaliser un local commercial en rez de chaussée visant à dynamiser le centre village,
- faire une opération « blanche » sur la vente du terrain et l'achat du local commercial.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer un compromis avec le promoteur « maisons passions » avec les objectifs ci-dessus.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Jean-Claude NEEL, Véronique DUPRÉ, Michelle CHIAMBRETTI, Nouredine DEGHIA qui votent CONTRE et Paul SICAUD, François BAUDOT, Bernard GLANTZLEN, Marie Noëlle GADOU qui s'abstiennent,

- **APPROUVE** le projet présenté par Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** la construction d'un immeuble de 12 logements dans le centre village à Fitilieu,

- **APPROUVE** le projet de vendre le terrain au prix de 180 000 euros et d'acheter le local commercial de 190 m<sup>2</sup> au prix de 253 270 euro HT.
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente relatif à cette affaire.**

<b>2019-D-14</b>	<b>Fixation d'un tarif de location horaire de la salle Marcelline</b>
------------------	---

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer un tarif de location horaire des salles Marcelline et Emile Guerry.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Michelle CHIAMBRETTI, Véronique DUPRÉ, Céline GENETIER, Pascale HUMBERT, Nathalie MEUNIER qui s'abstiennent et François BAUDOT, Paul SICAUD, Bernard GLANTZLEN, Marie-Noëlle GADOU qui votent CONTRE

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **FIXE** le tarif de location horaire de la salle Emile Guerry à : 30€
- **FIXE** le tarif de location horaire de la salle Marcelline à : 20€

<b>2019-D-15</b>	<b>Convention avec les Villages du Lac de Paladru</b>
------------------	---

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention entre la commune des Abrets en Dauphiné et la commune des Villages du Lac de Paladru pour favoriser l'accès aux activités aquatiques de plein air pour les jeunes des Abrets en Dauphiné, au travers du chéquier jeunes.

L'objet de la convention est de faire prendre en charge par la commune des Abrets en Dauphiné une participation de 1,5€ de droit d'entrée à la plage sur présentation d'un coupon du chéquier distribué aux jeunes de la commune.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention proposé par Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** le principe de prendre en charge 1,5€ de droit d'entrée aux plages de la commune des Villages du Lac de Paladru par les jeunes des Abrets en Dauphiné,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la signature de la convention et au paiement de la participation financière à la commune des Villages du Lac de Paladru, sur présentation des coupons remis par les jeunes.

<b>2019-D-16</b>	<b>Tirage au sort des jurés d'assises</b>
------------------	---

Monsieur le Maire organise le tirage au sort des jurés criminels à partir de la liste électorale communale conformément à l'arrêté 38-2016-04-29-02 de Monsieur le Préfet de l'Isère qui demande un nombre de noms tirés au sort 3 fois supérieur au nombre réglementaire.

**Le tirage au sort établit la liste des 15 noms tirés au sort comme suit :**

N°page	ligne	NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	ADRESSE
479	9	SEYMAT	Claire	12/04/51	99 Chemin du Ravasson - Fitialieu
355	7	MERLIN	Karine	31/10/74	182 Route de Pierre à Bout - Fitialieu
478	9	SERTEL épouse OZDEMIR	Monique	03/05/52	46 Chemin du Couloud – Les Abrets
365	9	MILLON épouse TARDY-PANIS	Martine	28/07/58	595 Route du Vernay- La Bâtie Divisin
389	10	ONESTAS	Jimmy	09/01/75	21 Rue des Alouettes - Fitialieu
481	2	SICAUD	Emilie	17/12/85	422 Route de Vermenu - Fitialieu
494	9	TEURKIA	Tony	16/11/84	17 Rue d'Italie - Fitialieu
101	4	CARS	Clément	19/06/96	3 Route de la Catolière - Fitialieu
353	9	MERCEY	François	11/07/82	16 Rue des Alouettes - Fitialieu
143	5	COTTAREL épouse MILLON	Patricia	02/04/65	935 Route du Monin – La Bâtie Divisin
332	10	MAILLIERE épouse MORAND	Marianne	15/03/56	1 Bis rue du Colombier – Les Abrets
479	4	SERVAGE	Nicolas	24/11/93	75 Rue de la République – Les Abrets

370	7	MONIER	Jérôme	31/01/86	160 Route de la Buatière - Fitolieu
60	1	BLANCONNIER	Jean-Marc	25/04/56	460 Route du Bourg – La Bâtie Divisin
337	1	MANCHE	Francis	30/06/52	843 RN75 – Fitolieu

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil que l'école de formation interne Hermès a ouvert ses portes afin d'assurer la formation initiale mais également continue du personnel tant des Abrets en Dauphiné que d'autres sites de la marque.

Isabelle Bourry explique que pour la réalisation du parking chemin Doutan il fallait modifier le PLU de la commune historique des Abrets car une partie de l'espace prévue pour ce parking est en espace boisé classé.

Une déclaration de projet a été faite par la Communauté de Communes afin de déclarer l'utilité publique de ce parking. Un commissaire enquêteur a été nommé et a tenu deux permanences publiques. Un registre de concertation était à disposition des habitants.

Le commissaire enquêteur a remis le bilan de son enquête et a émis un avis favorable à la création de ce parking avec quelques réserves, notamment que les passages piétons de la traversée de la rue d'Italie soient plus sécurisés, que le parking ne devra pas être goudronné (Isabelle précise que cela ne sera pas le cas car le parking sera végétalisé le plus possible). Le dernier point mis en avant est que l'aire de camping car ne soit pas réalisée à cet endroit afin de ne pas avoir à goudronner.

À présent il faut réfléchir à autre lieu d'accueil pour cette aire de service pour les camping car. Elle serait idéalement située proche du centre ville afin d'en faire bénéficier les commerces. Peut-être sur le parking du cimetière qui lui, est déjà goudronné.

Ce parking chemin Doutan pourrait être un bon complément pour les commerces de la rue d'Italie et l'utilité publique de ce parking a été retenue par le commissaire enquêteur. Les appels d'offre pourront à présent être lancés.

François Boucly informe que les locaux de la Maison Dauphinoise sont à présent occupés par l'intercommunalité et qu'elle sera inaugurée le vendredi 14 juin à 11h.

Comme l'année dernière, la politique d'embauche de jeunes 16 à 18 ans pour des jobs d'été a été relancée.

20 jeunes vont participer à l'entretien des espaces verts et des bâtiments. Cela leur permettra d'avoir une expérience professionnelle. Il est en effet difficile de trouver un travail d'été pour les jeunes de moins de 18 ans.

Une présentation de la future piscine des Abrets devait se faire cette semaine mais elle a été reportée à une prochaine séance du conseil.

Il y a quelques années, la commune devait racheter une maison qui se trouvait sur l'arrière de la MJC, afin de faire avancer le projet de nouvelle école.

Le propriétaire est malheureusement décédé avant la signature de l'acte. La succession est toujours en cours et devrait aboutir. Une fois la maison acquise le projet initialement prévu pourra être relancé.

Benjamin Gastaldello informe qu'une partie de l'agrandissement des travaux de la cuisine de Fitolieu est terminé. Une étude devra être lancée afin de prévoir la seconde partie de travaux portant la capacité de la cuisine actuelle de 250 à 500 repas jour.

Pour rappel un agrandissement de 36m<sup>2</sup> fait en plusieurs éléments : (une chambre froide / une zone de dépalettisation / zone bureau / congélateur / surgélateur). Par la suite il faudra acquérir le matériel nécessaire afin de se conformer aux normes pour s'adapter au nombre de repas qui s'accroît.

Les travaux d'agrandissement de la réserve sont terminés et sont en service.

En terme d'achat de matière première pour la préparation des repas, un travail a été entrepris avec les agriculteurs locaux afin d'acheter de la viande locale. Un premier bœuf local (né, élevé et nourrit sur la commune) a été livré à la cuisine de Fitolieu et cuisiné. Cette démarche permet une économie sur le prix d'achat de la viande mais également, permet à l'agriculteur de vendre sa production à un meilleur prix.



En terme de lien social, Benjamin Gastaldello rappelle que les premiers repas multi générationnels ont eu lieu. Deux repas ont déjà été organisés et le troisième se fera le lundi 3 juin.

10 personnes sont accueillies et mangent au premier service avec les plus petits élèves pour que l'écart d'âge soit plus grand. Pour y avoir assister en début d'un repas, les personnes présentes sont ravies.

Des personnes sans mobilités ont pu venir aux repas, cela permet de casser l'isolement et la monotonie du quotidien des personnes seules.

Angélique Argoud ajoute qu'une personne a même demandé à rester dans la cour avec les enfants afin de continuer à discuter avec eux.

François Boucly, informe le conseil municipal que le terrain de pétanque va être réinstallé devant la Mairie car l'an dernier il a rencontré un grand succès.

François Boucly informe le conseil municipal que l'équipe des Abrets a commencé à réfléchir sur la restructuration de la place Eloi Cuchet. L'idée est d'améliorer sa fonctionnalité et la qualité de la vie doit générer, pour contribuer au dynamisme économique et social de la commune.

La création du parking chemin doutan et les projets de logements rue carre pierrat vont faire évoluer le centre ville. La qualité des espaces publics doivent tenir compte de l'évolution de la ville et notamment le projet de création de la nouvelle école.

Monsieur le Maire propose de lancer une équipe de travail sur ce sujet.

Ce projet ne pourra pas aboutir cette année, mais il faudrait que la réflexion et la concertation aient eu lieu afin que le projet puisse avancer dès le début du prochain mandat.

Le gros atout de notre place est que l'on peut se garer à proximité immédiate de nos commerces et c'est ce qui fait le dynamisme de notre centre ville.

Michelle Feuillassier rappelle qu'il ne faudra pas oublier de solliciter les commerçants. Selon Thierry Donnet, des croquis ont déjà été effectués par les commerçants.

François Boucly répond qu'il pense que c'est le bon moment pour faire les choses, il qu'il faudrait consulter un architecte afin d'évaluer le projet et de récolter des conseils, y compris auprès des commerçants.

Angélique Argoud informe que le conseil Municipal Jeunes organise un concours de dessin ouvert à tous les enfants de la commune nouvelle.

Véronique Dupré demande pourquoi le stade de la route de Lyon n'est pas tondu.

Monsieur le Maire répond qu'il a été décidé en accord avec le club de Football de ne plus l'utiliser et de mutualiser l'occupation avec le terrain de La Bâtie-Divisin.

Actuellement, ce terrain n'a pas de destination définie. Différents projets peuvent être réalisés mais c'est probablement de l'habitat qui se fera. Il n'y a pas d'urgence.

Benjamin Gastaldello rappelle qu'il a été convenu avec le club qu'il ne fallait pas le tondre afin de ne pas inciter l'utilisation.

Nouredhine Deghia informe que l'équipe de Tir des Abrets a remporté le titre de Champion de France, le dimanche 2 juin aura lieu le Gala Annuel d' «À corps des Arts » et invite le conseil à aller voir leur représentation.

François Boucly dit que l'équipe des jeunes boulistes et de Tir font rayonner les belles valeurs de la commune.

Bernard Glantzlen informe qu'une tombe est en mauvais état et risque de s'effondrer au cimetière des Abrets.

Monsieur le Maire lui répond qu'il faudrait donner sa situation dans le cimetière, qu'il en prend note et qu'ils iront voir sur place.

Bernard Glantzlen s'étonne de voir qu'il n'a pas été fait appel aux élus pour tenir les bureaux de vote.

Monsieur le Maire rappelle que les élus ont bien tenu les bureaux de vote et a été ravi de tenir le bureau N°1 à la salle des fêtes avec Bernard Glantzlen.

Nouredhine Deghia répond à Franck Lancia par rapport aux commerçants qui figurent sur le panneau de l'office du

tourisme. Le tarif est proposé aux commerçants des Abrets en Dauphiné. Il n'y a pas de passe droit ni quoi que ce soit. À ce jour, les commerçants qui sont annoncés sur la borne sont simplement adhérent à l'office de tourisme de l'interco. Ceux qui ne sont pas cités n'y ont pas adhéré.

Concernant le point d'information qui se trouve devant la Mairie des Abrets mis en place par les VDD, il a été demandé à la communauté de communes d'ajouter le choix de la langue en Anglais. En effet, la plupart des personnes qui font le chemin de Compostelle sont anglophone. Ce service est en cours.

Il informe également qu'il a dit aux vals du Dauphiné et en accord avec Monsieur le Maire, que le personnel de la Mairie dirigerait les personnes du chemin de Compostelle vers les bureaux de la Maison Dauphinoise pour faire tamponner leur carnet de route. La Mairie n'est pas un office de tourisme et ne peut donc pas apposer le tampon. Si le service de tourisme des VDD n'est ouvert que deux mois dans l'année il leur appartiendra de gérer les pèlerins le reste de l'année.

Michelle Feuillassier rappelle également que les espaces publicitaires des commerçants qui se trouve dans cette borne d'information ne sont pas gratuits.

Isabelle Boury dit qu'à cause de cette borne interactive le personnel de l'accueil de la Mairie est souvent sollicité car le personnel des Vals du Dauphiné ne reçoit pas à la Maison Dauphinoise. Elle rappelle également que si elle avait su que le fonctionnement de l'OT serait celui ci aujourd'hui, elle aurait voté contre à l'origine. Michelle Feuillassier confirme.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée 23 à 00 heures.